



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE SIGNALEMENT, DE SUIVI DES DOSSIERS CONCERNANT LES ELUS MUNICIPAUX ET DE RELATIONS ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY ET LA VILLE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Djena DIARRA.

Lors du Conseil Municipal du 24 juin 2026, il sera proposé à l'organe délibérant d'adopter le protocole de signalement, de suivi des dossiers concernant les élus municipaux et de relations entre le Tribunal Judiciaire de Bobigny et la Ville de Montfermeil.

Ce protocole est formalisé dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027 et a pour objectif principal de renforcer les actions de la justice pénale de proximité, de favoriser l'échange d'informations entre le Ministère Public de Bobigny et les maires de Seine-Saint-Denis et de permettre un accès facilité pour les élus municipaux au Procureur de la République ou à ses divers services.

DEL2026_06_132

Il s'agit dès lors de permettre aux élus de poser toutes question concernant l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, en vue d'informer leurs administrés, ne portant pas sur le contenu des décisions.

Le protocole permettra aussi un accès facilité des élus au Procureur de la République et à ses divers services, au travers de différents outils ou de procédures identifiées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la circulaire du 7 septembre 2020 relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif et au renforcement du suivi judiciaire des affaires pénales les concernant ;

Considérant que ce dispositif, s'inscrivant dans la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, est une réponse institutionnelle simple et rapide qui vient compléter un ensemble de dispositifs et de mesures mis en œuvre par la municipalité pour lutter contre les incivilités et faits de délinquance ;

Considérant que pour renforcer les actions de la justice pénale de proximité, de favoriser l'échange d'informations entre le Ministère Public de Bobigny et les maires de Seine-Saint-Denis et de permettre un accès facilité pour les élus municipaux au Procureur de la République ou à ses divers services, un protocole type a été élaboré par le Tribunal Judiciaire de Bobigny ;

Considérant que ce protocole constitue pour le Ministère Public une augmentation des moyens alloués à ses relations avec les élus municipaux ;

Considérant que ce protocole est suivi par la Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté de la Ville de Montfermeil avec la réalisation de bilans dans le cadre des réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalité (CLSPD-R) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter le protocole de signalement, de suivi des dossiers concernant les élus municipaux et de relations entre le Tribunal Judiciaire de Bobigny et la Ville de Montfermeil.

2. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, pour la Ville de Montfermeil, le protocole de signalement, de suivi des dossiers concernant les élus municipaux et de relations entre le Tribunal Judiciaire de Bobigny et la Ville de Montfermeil ainsi que tous documents et actes afférents.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

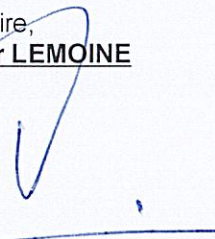
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.